

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

VOL. 96

Fondée le 1er
Septembre 1837

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI, 23 MARS 1922

5c le numéro

No. 12

LE KU KLUX KLAN

Les institutions gouvernementales doivent leur force et leur stabilité au respect que l'on doit aux autorités constituées. Vouloir se constituer à la fois chambre de mise en accusation, tribunal et fonctionnaire chargé de l'exécution des décrets juridiques, alors que l'on n'est revêtu d'aucun de ces pouvoirs, c'est porter l'atteinte la plus grave au gouvernement, c'est ouvrir la porte, pour ainsi dire, aux pires excès.

Aussi libérale que puisse être la forme d'un gouvernement, aussi démocratique que puissent être ses institutions, il est nécessaire qu'elles reposent sur une base d'autorité incontestable et incontestée.

Aux Etats-Unis, en vertu de notre Constitution, nous jouissons d'un gouvernement dont le caractère démocratique est aussi libéral que possible. En dernière analyse c'est la voix populaire qui se fait entendre. C'est le peuple même qui choisit ceux qui doivent gouverner, mais une fois ce choix établi, il est de la plus haute utilité, il devient même essentiel que ceux qui sont revêtus du pouvoir aient seuls le droit de l'exercer. Permettre à des citoyens de s'arroger des prérogatives ou d'exercer arbitrairement des fonctions d'un caractère exclusivement gouvernemental, auxquelles ils n'ont pas droit, c'est faire tacitement abdication des pouvoirs dont on est revêtu. Les autorités choisies et constituées ne peuvent pas tolérer que leur domaine soit envahi ou que leurs fonctions soient exercées par d'autres, quels que soient les motifs que l'on puisse invoquer.

En matière de délits ou de violations d'une loi il appartient exclusivement aux autorités d'arrêter les coupables, de les faire traduire en justice et d'appliquer les peines prescrites.

A notre époque de grand bouleversement social, d'idées radicales avancées et parfois ultra-révolutionnaires, il est plus que jamais nécessaire que l'autorité gouvernementale jouisse de toute sa plénitude. L'exemple que nous donne actuellement la Russie, victime de l'anarchie et du chaos le plus effroyable, par suite du manque d'un gouvernement centralisé et respecté, devrait certainement nous convaincre que le bolchévisme et le communisme sont de dangereux ennemis qui menacent inévitablement aux pires excès.

Nous ne pouvons donc que réprover tout acte, toute manifestation aux Etats-Unis de la part de certains groupements, qui sous prétexte de vouloir faire respecter les lois ou en exiger la mise à exécution, ont recouru à la force et à la violence et portent ainsi gravement atteinte aux principes fondamentaux de notre gouvernement.

D'après la chartre du pays, d'après notre immortelle Déclaration d'Indépendance et la Constitution si sagement adoptée par nos pères, tout citoyen ou habitant des Etats-Unis ne peut être puni ou obligé de purger une condamnation qu'à la suite d'une mise en accusation et d'un jugement prononcé par un tribunal compétent. Quelle que soit l'enormité de l'offense commise, quel que puisse être le caractère révoltant, aucune peine ne peut et ne doit être appliquée sans décret juridique. Il vaut bien mieux, d'après la théorie de notre droit constitutionnel, que plusieurs coupables échappent au châtiment que de punir un seul innocent. Chez nous, en matière de droit criminel, l'inculpé est innocent tant que sa culpabilité n'aura été prouvée et que la sentence n'aura été prononcée. Il y a là un principe fondamental de notre gouvernement que l'on ne peut ignorer sans lui causer le plus grand préjudice.

Il résulte de ce qui précède que les autorités de tous genres aux Etats-Unis, qu'elles soient fédérales, paroissiales ou municipales, ont le devoir de combattre tout groupement ou toute organisation qui se chargerait de faire la police et qui se livreraient à des voies de fait sur certains citoyens, sous prétexte que l'on ne fait pas observer la loi et qu'il y a lieu de "purifier" une région quelconque.

Il existe aux Etats-Unis une association portant le nom de "Ku Klux Klan", qui dernièrement, à maintes reprises, a empêché de la façon la plus flagrante sur le domaine des autorités constituées et s'est chargé de châtier corporellement de certains citoyens ou de les obliger à quitter le lieu où ils habitaient. Les membres du Ku Klux Klan agissent généralement à la faveur de la nuit et sous le masque. Se rendant fort bien compte que leur œuvre est contraire à l'esprit et à la lettre de notre Constitution et de nos lois, ils ne tiennent pas à révéler leur identité. Leur travail s'accomplit sous les ténébres et sous l'anonymat de la cagoule des anciens Penitents ou de grands vêtements blancs qui les couvrent de la tête aux pieds, leur donnant l'aspect de grands fantômes venus d'un monde qui n'est pas le

notre pour exercer une justice qui n'est également pas la nôtre. Il se peut fort bien que plusieurs des membres du Klan soient imbus des meilleures intentions et qu'ils aient à cœur la stricte observation des lois ou la répression du crime et de l'immoralité, mais une société bien constituée ne peut tolérer l'existence ou l'activité d'un groupement semblable.

Nos lois sont déjà trop souvent bafouées, il y a trop de criminels qui échappent à la juste punition de leurs forfaits, pour que le Ku Klux Klan, en assumant une autorité qui ne lui revient pas, s'ajoute tout simplement au nombre de ceux qui pressent qu'ouvertement portent atteinte à la dignité et au respect que l'on doit aux autorités constituées.

Les "croisés" du Ku Klux Klan—on peut les appeler ainsi puisqu'ils portent une grande croix rouge sur leurs longs susaires blancs—peuvent beaucoup plus utilement aider les pouvoirs en leur prêtant main forte, le jour où un évènement critique surgit, menaçant la sécurité publique, ou en manifestant ouvertement et en protestant par des réunions ou par des écrits lorsque les autorités ne font pas leur devoir.

L'époque à laquelle le Ku Klux Klan a été fondé et les abus qu'il s'était chargé de réprimer, n'existent plus. Dans les régions les plus éloignées aux Etats-Unis, il existe des pouvoirs policiers et juridiques qui seuls ont le droit de punir. Le Ku Klux Klan, en agissant secrètement et en se chargeant d'infliger des punitions corporelles que nos lois n'ont jamais prescrites, portent un défi aux autorités constituées que celles-ci se doivent de relever sans le moindre délai. Il y a du salut public. On dit que la justice est souvent boiteuse. Mieux vaut qu'il en soit ainsi que si elle devait exister en notre pays de liberté sous la forme du fouet et du châtiment corporel administrés dans un endroit secret par une bande d'individus qui se font à la fois accusateurs, policiers, juges et exécuteurs—j'allais presque dire des "hautes œuvres".

Nous vivons à une époque critique où le moindre facteur qui puisse bouleverser notre société, déjà si fortement secouée par le grand cataclysme de la guerre, doit être combattu et supprimé sans la moindre hésitation. Ceux qui s'arrogent le droit de punir, sans en avoir l'autorité, sous prétexte de faire respecter nos lois, sont les premiers, en agissant ainsi, à manquer de respect. Le bolchévisme hideux et destructeur des principes les plus élémentaires de la force gouvernementale cherche à étendre ses tentacules de toutes parts. Le Ku Klux Klan, ou toute association du même genre, ouvre toutes grandes les portes du bolchévisme, le jour où ils mettent en pratique leur programme d'enlèvement secret et de punition cachée.

L'œuvre de la justice ne peut s'accomplir qu'au grand jour, sous le soleil resplendissant des droits et des garanties que nous assurent la Constitution de notre grand pays. Ne perdons pas cela de vue et évitons nous contre toute tentative qui pourrait porter atteinte à la dignité et au respect que l'on doit aux autorités constituées. La torche du communisme incendiaire cherche de temps à autre à jeter sa lueur blafarde et sinistre sur nos communautés. Ne l'oublions pas, et combattons toute tentative, toute manifestation, qui aurait pour but de miner la force de nos institutions, surtout celles dont le caractère est juridique et justicier.

CHANTECLER.

AVIS AUX BELGES

Les Belges (personnes physiques ou morales), sont tenus de faire estampiller par leur gouvernement les titres de la Dette Hongroise non gagée dont ils sont détenteurs. Ils sont invités à se présenter le plus tôt possible à une Agence Consulaire Belge, où leur sera donnée connaissance des formalités à remplir en vue de cet estampillage, dont le but est de sauvegarder leurs intérêts.

LISTE DE LA DETTE HONGROISE d'avant guerre à estampiller.

- 4% obligations de rente or; coupons: 1er janvier, 1er juillet.
- 2% obligations de rente en couronnes; toutes émissions de 1892 à 1910 inclus; coupons: 1er juin, 1er décembre.
- 3% obligations de rente en couronnes; coupons: 1er janvier, 1er juillet. Emprunt émis en vertu de la Loi XXX de 1897.
- 4% obligations de rente en quatre monnaies (couronnes, marks, francs, sterling) 1910; coupons: 1er mars, 1er septembre. Emprunt émis en vertu de la loi IV de 1910.
- 5% obligations de rente en quatre monnaies (couronnes, marks, francs, sterling) 1913; coupons: 1er avril, 1er octobre. Emprunt émis en

LA PROCHAINE CONVENTION DE LA LÉGIION AMERICAINE



M. L. M. POOL, Président de la Marine Bank, qui a déclaré, lundi dernier, que la Convention de la Légion Américaine qui aura lieu ici au mois d'octobre prochain sera un grand évènement pour notre ville. D'après les renseignements que M. Pool a reçus, plus de 126.000 personnes ont assisté à la dernière convention.

LE COURS DU CHANGE

REVUE FINANCIERE DE LA SEMAINE
PAR LEANDRE

Cette semaine le marché a été plus ferme, marquant une hausse de 22 points pour le Livre Sterling, de 9 pour le franc français, de 32 pour le franc belge, et de 18 pour la lire italienne.

Livre Sterling—Mardi, 14, ouvert 4.28, ferme 4.82%; mercredi, 15, ouvert 4.33, ferme 4.34%; jeudi, 16, ouvert 4.34%, ferme 4.34%; vendredi, 17, ouvert 4.35, ferme 4.38%; samedi, 18, ouvert 4.40%, ferme 4.39%; lundi, 20, ouvert 4.38, ferme 4.37.

Francs Français—Mardi, 14, ouvert 8.75, ferme 8.94%; mercredi, 15, ouvert 8.94, ferme 8.99; jeudi, 16, ouvert 8.96, ferme 8.95; vendredi, 17, ouvert 8.96, ferme 9.01; samedi, 18, ouvert 9.08, ferme 9.03; lundi, 20, ouvert 8.95, ferme 8.97.

Francs Belges—Mardi, 14, ouvert 8.14, ferme 8.29; mercredi, 15, ouvert 8.30, ferme 8.22; jeudi, 16, ouvert 8.30, ferme 8.30; vendredi, 17, ouvert 8.34, ferme 8.48; samedi, 18, ouvert 8.54, ferme 8.51; lundi, 20, ouvert 8.44, ferme 8.46.

Lires italiennes—Mardi, 14, ouvert 4.89, ferme 5.06; mercredi, 16, ouvert 5.03, ferme 5.04; jeudi, 16, ouvert 5.07, ferme 5.03; vendredi, 17, ouvert 5.06, ferme 5.12; samedi, 18, ouvert 5.15, ferme 5.09; lundi, 20, ouvert 5.07, ferme 5.07.

Mars—Mardi, 14, ouvert 36, ferme 37; mercredi, 16, ouvert 36%, ferme 36%; jeudi, 16, ouvert 37, ferme 36%; vendredi, 17, ouvert 37, ferme 35%; samedi, 18, ouvert 36, ferme 35%; lundi, 20, ouvert 34, ferme 37.

Le marc allemand a subi une dépréciation créant un précédent pour l'année. L'achat de monnaie étrangère par les industries allemandes en est la principale cause. On croit généralement cependant que la présente phase ne sera que transitoire, et, sitôt que les besoins des grandes industries seront couverts, qu'une réaction se produira.

La réduction par la Banque de France de son cours d'escompte à 5% a été reçue par les commerçants et industriels français avec la plus grande satisfaction; c'est la première fois depuis l'armistice qu'il est possible de faire un prêt sous des conditions à peu près normales.

Ce mardi, 21, à midi, la bourse de New York cotait: Francs français, 9.02; francs belges, 8.46; lire italienne, 5.11; marc allemand, 35%.

L'AMIRAL DE LA FLOTTE PROHIBITIONISTE

Washington.—Le lieutenant R. L. Jack, préposé à la garde des côtes, vient d'être nommé "amiral" de la "flotte" récemment créée et dite de la prohibition. Les fonctions du nouvel amiral consisteront à préparer les équipages destinés aux navires que l'on recruta actuellement pour donner la chasse aux contrebandiers de boissons prohibées.

vertu de la loi XII de 1911 et de la loi V de 1912.

- 6.4% obligations de rente amortissable en quatre monnaies (couronnes, marks, francs, sterling) 1914; coupons: 1er mars, 1er septembre.
- 7.4% obligations amortissables pour le dégrèvement du sol, émission 1889; coupons: 1er mai, 1er novembre.
- 8.4% obligations nominatives émises en 1912 au bénéfice des villes et de communes hongroises pour dédommagement des droits des boissons abolis, remboursables avec permission des Ministres des Affaires Intérieures et des Finances.

UN DON MAGNIFIQUE

Nous nous réjouissons de la bonne fortune dont viennent de bénéficier les Dames Ursulines à la Nouvelle-Orléans. Une généreuse donatrice, Madame Louise C. Thomas, dont le nom évoque immédiatement la libéralité même et l'esprit de solidarité humaine, vient de faire don aux Sœurs Ursulines d'une somme de Cent Mille Dollars, qui sera employée à l'édification de la belle chapelle, devant servir de sanctuaire à Notre Dame de Prompt Secours. Les fondations de cette chapelle avaient été construites à l'époque où le merveilleux édifice qu'occupent les Dames Ursulines surgit de terre comme sous la baguette d'une fée bienfaisante et puissante. Mme Louise C. Thomas en l'occasion devient la nouvelle fée, grâce à laquelle le nouveau projet architectural si bien commencé rue State prendra plus d'ampleur et de majestueuses proportions. Il y a lieu de remercier publiquement Madame Thomas de sa très généreuse initiative. Notre communauté s'honore d'avoir un citoyen qui sait employer si noblement et si utilement les biens de la fortune. Nous le félicitons également d'avoir en l'occasion fait un don à une institution qui a toujours depuis son établissement sur le sol presque vierge de la Nouvelle-Orléans enseigné et maintenu le culte de l'amour de la France et du respect de ses traditions glorieuses. L'Abeille de la Nouvelle-Orléans se joint à tous ceux qui ont applaudi au beau geste de Madame Thomas. Nous adressons également nos félicitations à M. le Chanoine Racine, l'aumônier si zélé et si désintéressé des Dames Ursulines, qui se verra maintenant en mesure de réaliser un de ses projets les plus chers.

UN AML.

L'Industrie Automobile AUX ETATS-UNIS

Voici, d'après le "Moniteur des Intérêts matériels", quelques chiffres intéressants extraits d'un rapport de la Chambre nationale de commerce de New-York, montrant l'importance toujours croissante de l'industrie automobile aux Etats-Unis.

On compte, aux Etats-Unis, 105 usines fabriquant des automobiles de luxe et 140 s'occupant particulièrement de la construction de camions à moteur; ces ateliers, qui sont situés dans 32 Etats différents, occupent 256,000 hommes, et leurs productions, en 1921, ont atteint respectivement 1,535,000 voitures et 145,000 tracteurs.

Cette industrie a fait naître 38,216 maisons de commerce vendant des automobiles de luxe, 24,488 firmes s'occupant du placement des tracteurs, 59,093 garages et 55,521 ateliers de réparations.

Les recensements faits pendant l'année en revue montrent qu'il y a environ 10 millions d'automobiles en service aux Etats-Unis; dans ce chiffre, les voitures entrent pour 9 millions, et les tracteurs pour 1 million. Les fermiers emploient, à eux seuls, environ 3 millions de véhicules à moteur, dont 2,850,000 servent à leur usage personnel et 150,000 au transport des marchandises. Les écoles ont ensemble 12 mille autobus, qui sont employés pour faciliter les déplacements de leurs élèves; d'autre part, dans quelque 600 villes, il y a des lignes desservies par des automobiles affectées aux transports publics en commun.

Tous ces véhicules ont transporté ensemble, en 1921, environ 6 milliards de personnes et 1200 millions de tonnes de marchandises diverses; les camions en usage dans les fermes ont, à eux seuls, charrié 134,400,000 tonnes. Ces chiffres indiquent l'importance prise aux Etats-Unis par ce moyen de locomotion.

L'industrie automobile fut également atteinte par la baisse des prix, qui s'imposa, en 1921, sur presque tous les marchés, le prix de gros moyen des automobiles atteignant 897 dollars en 1920; depuis, il est tombé à 702 dollars, cependant que celui des camions a rétrogradé de 1273 dollars à 968. Au total, la vente en gros des véhicules à moteur représente donc une somme de 1,222,350,000 dollars, en diminution de 45 p. c. sur celle enregistrée en 1920; dans ce chiffre, les automobiles exportées entrent pour 45,169,824 dollars, somme qui représente la valeur de 30,639 voitures et 7,748 tracteurs.

Les expéditions de pièces détachées vers l'étranger furent particulièrement importantes en 1921; les statistiques établies indiquent que le montant global de ces exportations atteignit 57,775,786 dollars.

Parmi les industries connexes, il y a lieu de citer celle des pneus, qui produisit, au cours de l'année en revue, 19,379,000 enveloppes, 24,157,000 chambres à air et 377,000 bandages pleins; et celle de la motogazoline, dont le rendement se chiffra, en 1921, à 5,360,014,000 gallons, et assura ainsi la consommation intérieure

GRANDE BIENFAITRICE



MME LOUISE C. THOMAS, qui vient de faire don de la somme de \$100,000 aux Sœurs Ursulines pour la construction d'une chapelle en l'honneur de Notre Dame du Prompt Secours.

LE COURS DU COTON

Le marché de la semaine dernière était des plus calmes, les fluctuations étant moins précises que la semaine précédente. Cependant, la tendance a continué à la baisse, et le marché a fermé lundi de cette semaine à 16.67, les spots à 16.75. Les filateurs ont pris pour la semaine dernière 194,000 balles, et depuis le 1er août 9,047,000, contre 7,151,000 pour la semaine précédente. Le fait que les nouvelles arrivent au sujet d'achats conséquents d'engrais semble indiquer une forte récolte pour l'année prochaine.

Lundi de cette semaine le rapport du Bureau à Washington a été publié, donnant la production totale pour 1921. Le nombre de balles de coton se monte à 7,976,665. L'estimation du Bureau ayant été au mois de décembre de 8,340,000 balles, le marché aurait dû donc se mettre à la hausse, et effectivement pendant les deux premières heures de la journée les prix se sont élevés à peu près à un dollar par balle. Cependant, et comme par conséquent les ventes ont été très fortes, et aussi les nouvelles persistantes arrivant d'une très grande récolte pour l'année prochaine, le marché a de suite baissé, cette fois-ci d'au moins deux dollars la balle.

De sorte qu'il semblerait possible que les prix se maintiennent encore un peu à la baisse, jusqu'à ce que les nouvelles se précisent au sujet de la récolte prochaine.

DIX ANS DE PRISON OU DIX COMMANDEMENTS

Un ouvrier de ferme, de Urbana, Illinois, nommé Guy Robbins, ayant été reconnu coupable de vol, fut placé devant cette alternative par le juge Sental: faire dix ans de prison ou observer dix commandements, Robbins a préféré promettre d'observer les dix commandements du juge.

- Les voici:
- Aller à l'église ou à l'école une fois par semaine;
 - Ne pas fumer pendant un an;
 - Ne plus fréquenter les salles de billard pendant un an;
 - Lire des livres de la librairie publique et rendre compte de ses lectures;
 - Travailler constamment et tenir un compte de ses dépenses;
 - Ne pas courir les rues, la nuit, excepté pour affaire;
 - Respecter la loi, celle de l'Etat, de la ville ou du village;
 - S'abstenir de toute boisson enivrante;
 - Payer les frais du procès, à raison de 5 dollars par mois;
 - Se présenter au juge le premier jour de chaque session.

Berlin.—Treize millions d'ouvriers et ouvrières ont participé aux grèves, en Allemagne, depuis le mois de mars 1921. Le nombre des grévistes appartenant aux unions ouvrières socialistes a été de 8,000,000. Le nombre des femmes qui ont chômé a été de 2,500,000. Il y a eu 38,000 grèves et menaces de grèves.

évaluée à 4,505,706,900 gallons; ces quantités sont respectivement supérieures de 9-8 p. c. et 5-9 p. c. à celles relevées en 1920. Notons également que pour obtenir cette quantité de gazoline, il a fallu distiller environ 27 p. c. de la production pétrolière indigène.

Si l'industrie de l'automobile, aux Etats-Unis, est un des facteurs dont il faut tenir compte lorsqu'on évalue la valeur de la production de ce pays, elle est également un des éléments qui offrent des ressources importantes au Trésor; en 1921, les taxes spéciales payées atteignirent, à elles seules, 228,759,000 dollars, qui se répartissent comme suit: au gouvernement fédéral, 115,548,000 dollars; aux différents Etats (droits de licence), 108,213,000 dollars; et en taxes diverses, 5 millions de dollars.

EN VILLE ET AUX ENVIRONS

NOUVELLES LOCALES

LE CERCLE LYRIQUE
La société du Cercle Lyrique donnera un concert le samedi, 25 mars, dans la grande salle du Cabildo.
M. le professeur Henri Wehrmann sera chargé de l'exécution du programme musical, qui sera, on nous l'assure, des plus jolis et des plus variés.

LES BÉNÉFICES DU "MINSTREL SHOW"
M. le chef de police Shwartz vient d'adresser à M. S. J. Schwartz, de la Commission Louisianaise pour le Secours aux Aveugles, un chèque de \$8567.74, bénéfices obtenus par les concerts de ménestrels donnés au début de l'année par la police néo-orléanaise.

LA MUSIQUE POUR TOUS
La musique de l'organisation des "Elks" a donné son premier concert en plein air dimanche dernier. Une foule nombreuse était venue écouter la musique.

M. BABSON EST OUTIMISTE
M. Roger W. Babson, l'expert de commerce bien connu, est arrivé à la Nouvelle-Orléans lundi dernier. Lorsqu'interviewé il a déclaré qu'il s'attendait à ce que le coton rapporte plus l'année prochaine que maintenant et qu'il croyait aussi que la résine et la térébenthine rapporteraient plus d'argent dans un an.

LES TRAMWAYS
D'après la Cour Suprême de l'Etat, la municipalité a le droit d'entrer en accord avec la New Orleans Railway and Light Company en ce qui concerne l'établissement des taxes et des rentrées.

Les conseillers Maloney et Murphy ont annoncé à ce sujet que la ville était prête à reprendre les négociations avec les actionnaires de la compagnie des tramways et d'éclairage.

UN NOUVEAU BATIMENT
L'on parle de faire reconstruire à la place de l'immeuble de la compagnie de chauffage, qui fut récemment incendié, un bâtiment moderne de cinq étages.

A L'ATHÉNÉE LOUISIANAIS
Au milieu d'un auditoire connaisseur et composé de l'élite de la société franco-louisianaise, M. Maurice Demougout a fait une conférence très intéressante sur l'Algérie, vendredi dernier.

Cette réunion de l'Athénée Louisianais a eu lieu dans les salons de Mme J. D. Harrison.

Nous aurons l'occasion de reparler de cette conférence dans le prochain numéro.

INSPECTION DES ROUTES
MM. Duncan Buie et Arthur Taylor, de la Commission Louisianaise des grandes routes, sont partis de la Nouvelle-Orléans en automobile, lundi dernier pour St. Joseph, dans la paroisse de Tensas. Ils inspecteront les routes de l'état sur ce trajet.

J'AI REVE...
(Poème inédit)

J'ai rêvé d'un amour idéal, éthéré,
Où le cœur seulement, vers un autre attiré,
Vivrait des jours très doux, comme en un divin songe,
Ecartant de sa route amertume et mensonge,

J'ai rêvé d'écouter murmurer près de moi
Une chanson d'amour mélodieuse et pure
Soulevant en mon cœur troublé, un chaste émoi
Comme le souffle agit une frêle guirlande!

J'ai rêvé d'un amour presque religieux
Que sans parole, on lit dans l'éclair pur des yeux,
Où l'on voit jusqu'au fond, comme en la source claire
Qui laisse à nu son lit que le soleil éclaire!

J'ai rêvé d'un amour trop calme et tempéré,
D'amour qu'on traiterait de naïve innocence...
J'ai rêvé d'un amour idéal... éthéré...
MAGDELEINE LAFARGUE.

DANS LES PAROISSES

LES CHENES DE CHALMETTE
A une conférence tenue dernièrement à Chalmette, présidée par Mme. H. D. Bruns, il a été question de faire tout ce qui est possible pour conserver les vieux chènes de la plaine Chalmette, où est lieu la Bataille de la Nouvelle-Orléans en 1814. Plusieurs de ces chènes ont plus de 150 ans et ont besoin d'être soignés et traités par les nouveaux procédés découverts pour la conservation des vieux arbres. La Société des Dames Coloniales de la Louisiane, dont Mme. H. D. Bruns est la présidente, se propose d'intéresser les citoyens à cette œuvre patriotique.

GRANDE FOIRE AU COLLÈGE JEFFERSON

Une grande foire aura lieu au Collège Jefferson, à Convent, Lnc., le 21 mai, sous les auspices de l'Association Athlétique du Collège. Les recettes serviront à l'amélioration des différents départements du collège. Les Pères L. J. Gary, J. A. Holmes et M. J. Larkin, assistés par dix-huit jeunes dames, dirigeront la foire. Une partie de baseball entre les clubs du Collège Jefferson et de Litcher sera jouée dans l'après-midi. Les dames suivantes forment le comité auxiliaire: Mmes O. Malarcher, Etta Hargis, N. Hymel, Cécile Keller, Mercedes Subra, Amelia Hargis, Lillian Bourgeois, Melba Gaudin, C. McGraven, Marie Malarcher, D. Bourgeois, Emily Bourgeois, Laura Bourgeois, Mmes Jacob, R. Hebert, John D. Lambremont et W. Laiche.

DU TRAVAIL POUR LES EX-SOLDATS

D'après M. Daspit, directeur du bureau de placement de la Légion Américaine, le premier résultat obtenu par la campagne menée en ce moment à la Nouvelle-Orléans pour trouver du travail pour les anciens soldats a été très satisfaisant, la Légion Américaine ayant trouvé du travail pour 50 hommes. Plus de 250 hommes sont sur la liste de chômage de l'organisation et il faut à tout prix que l'on trouve du travail pour ceux-ci. La campagne continue.

GRANDE RECOLTE DE FRAISES

La récolte des fraises est en retard de deux semaines à cause des temps froids dernièrement, mais promet d'être abondante. Deux trains ont été expédiés d'Indépendance à Pittsburgh récemment.

ON LE TROUVE MORT

Lorsque des amis de M. B. J. Vega, avocat à Donaldsonville, paroisse de l'Ascension, inquiétés de ne l'avoir pas vu depuis plusieurs jours, entrèrent dans son bureau, ils le trouvèrent mort, assis dans son fauteuil, un revolver dans la main droite. Un coup de feu lui avait percé le cœur. Tout porte à croire au suicide.

QUE D'EAU, QUE D'EAU...

Les météorologistes ont calculé la quantité d'eau qui tombe annuellement sur la terre entière, dont la superficie est de 51 milliards d'hectares. Si cette eau n'était ni évaporée, ni absorbée par le sol, elle entourerait la terre, en une année, d'une couche qui aurait presque un mètre d'épaisseur, et le poids de cette eau tombée atteindrait 464,174,820 millions de tonnes.

Il tombe donc, par jour, sur la terre, 1,272,000 millions de tonnes d'eau, ce qui fait 883 millions de tonnes par minute ou près de 15 millions de tonnes par seconde.

N'y a-t-il pas là de quoi faire un beau déluge?

L'évaporation enlève à l'Océan, dans les régions torrides, une couche d'eau égale à trois mètres d'épaisseur en l'espace d'une année.

L'AVION, MOYEN DE TRANSPORT EN COMMUN

UNE STATISTIQUE
Paris.—Le sous-secrétaire d'Etat de l'aéronautique et des transports aériens communique le résumé ci-dessous du trafic des Compagnies aériennes françaises pour les années 1919, 1920, 1921:

Années 1919.—Voies effectuées, 998 kilomètres parcourus, 265,784; passagers transportés, 588; messages en kilos, 6,966; postes, en kilos, 397.

1920.—Voies effectuées, 2386; kilomètres parcourus, 853,959; passagers transportés, 1721; messages en kilos, 48,100; postes en kilos, 3985.

1921.—Voies effectuées, 6221; kilomètres parcourus, 2,356,705; passagers transportés, 10,330; messages en kilos, 166,490; postes, en kilos, 9481.